

Conseil municipal de Camon

Mardi 15 novembre 2022

Question orale de M. Louis DESCAMPS
Conseiller municipal de la majorité

à

M. Jean-Claude RENAUX
Maire de Camon

au sujet du projet de la SCCV Venise Verte

VERBATIM*

****retranscription effectuée sur la base d'un enregistrement vidéo dont la captation découle du caractère public des séances des conseils municipaux prévu par l'article L. 2121-18, al. 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

L'avis de la CNIL du 3 décembre 2019 ainsi qu'une décision du Conseil d'état du 2 octobre 1992 « Cne Donneville c/ Harrau rappellent que les élus municipaux ne peuvent s'opposer à l'enregistrement et à la diffusion de leur image durant ces séances publiques.

« Trois mois après le début d'une opposition au programme immobilier La Venise Verte avec le soutien appuyé de deux associations de défense des Hortillonnages et qui a fait la une des médias jusqu'à TF1, il n'est plus possible de réduire cette contestation à quelques militants politiques extérieurs à Camon.

Quand le Conseil municipal a dû se prononcer sur l'autorisation donnée à monsieur le Maire de signer une promesse de vente au promoteur, on pouvait encore imaginer que le Conseil serait ensuite sollicité pour modifier tel ou tel point du projet voire pour interroger la population.

À regret mais par loyauté envers la majorité municipale à laquelle j'appartiens, j'avais voté pour, pensant pouvoir infléchir par la suite ce projet en bord de fleuve, dans cette magnifique vallée de la Somme, dans laquelle j'ai toujours vécu.

Or, depuis le vote de ce 30 juin 2021, l'occasion ne nous a jamais été donnée. Ce fut le silence radio. Jusqu'à la pose du panneau de permis de construire en juillet 2022 que j'ai découvert, comme tous les Camonois, pendant mes vacances et par les réseaux sociaux.

Depuis trois mois et le début de cette contestation, on a tout entendu sur les membres du collectif. Cette assemblée les appelle « les opposants » mais il ne

s'oppose pas à la majorité municipale. Ils s'opposent à un projet. C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai rejoint en tant qu'adhérent l'association Denise Verte.

Depuis trois mois, dans cette majorité, les quelques débats auront davantage porté sur la critique de ces concitoyens que sur le projet immobilier en lui-même. Ces opposants comme vous dites sont concentrés sur ce projet, ils en ont tout épluché. Infiniment plus que nous, ici.

Aujourd'hui, je n'ai pas d'arguments à avancer pour défendre un tel projet, irrémédiable pour nos marais et nos si chers Hortillonnages. Je défends depuis plus de 10 ans activement les hortillonnages au sein de l'association de sauvegarde. J'aime Camon et la beauté de ses espaces naturelles qui font la singularité de notre commune, je veux voir mes enfants y grandir. Mais quand ils me demanderont comment j'ai pu laisser bâtir une telle chose à cet endroit, je serai gagné par les regrets et certainement la honte. Je n'ai pas peur du développement de notre commune, mais pas celui là.

Oui cette friche était, hier, un garage à bateaux, les bâtiments étaient moches, ma femme a grandi à 400 mètres de cette parcelle et l'ensemble faisait parti du paysage. Mais depuis la démolition, les arbres et la végétation ont repris leur droit et je pense que cette parcelle doit rester à la nature.

Ma question est donc simple : Chers collègues, assumerez-vous cette construction définitive face au Marais des boeufs ? Moi, non.

C'est pourquoi :

- vu que le Conseil municipal a objectivement été insuffisamment informé en amont du vote du 30 juin 2021 des répercussions aussi définitives - vu que la Municipalité persiste officiellement dans ce choix du bras de fer et de la non-écoute, estimez-vous, chers collègues, qu'un projet d'une telle envergure et inédit à Camon (et sans être innovant d'un point de vue écologique, bien au contraire vu son emplacement) a fait l'objet du débat qu'il méritait ? »